Document généré le 1 juil. 2025 01:53

Recherches sociographiques

L'image du pouvoir syndical au Québec (1950-1991)

Jacques Rouilard

Volume 34, numéro 2, 1993

URI : https://id.erudit.org/iderudit/056771ar
DOI : https://doi.org/10.7202/056771ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)
1705-6225 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Rouilard, J. (1993). L'image du pouvoir syndical au Québec (1950-1991). *Recherches sociographiques*, *34*(2), 279–304. https://doi.org/10.7202/056771ar

Résumé de l'article

À l'aide de nombreux sondages d'opinion, l'auteur examine l'évolution de la perception qu'ont les Québécois et les Québécoises du syndicalisme depuis les années 1950. Bien que la population en général ne remette pas en question la nécessité de syndicats pour assurer la protection des travailleurs salariés, elle leur reproche néanmoins de détenir un pouvoir excessif et d'en abuser trop fréquemment. Ce sentiment, particulièrement vif de la fin des années 1960 jusqu'au milieu des années 1980, paraît lié à la fréquence et à l'ampleur des conflits de travail pendant cette période. La comparaison avec le reste du Canada et d'autres pays montre que les Québécois ont une image plus positive du syndicalisme que la moyenne des Canadiens et des Britanniques mais qu'ils sont plus critiques que nos voisins du Sud. Enfin, l'auteur tente d'expliquer la méfiance que soulèvent les syndicats par divers facteurs, notamment la difficulté pour la population d'accepter le caractère conflictuel des relations de travail.

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1993

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

L'IMAGE DU POUVOIR SYNDICAL AU QUÉBEC (1950-1991)*

Jacques ROUILLARD

À l'aide de nombreux sondages d'opinion, l'auteur examine l'évolution de la perception qu'ont les Québécois et les Québécoises du syndicalisme depuis les années 1950. Bien que la population en général ne remette pas en question la nécessité de syndicats pour assurer la protection des travailleurs salariés, elle leur reproche néanmoins de détenir un pouvoir excessif et d'en abuser trop fréquemment. Ce sentiment, particulièrement vif de la fin des années 1960 jusqu'au milieu des années 1980, paraît lié à la fréquence et à l'ampleur des conflits de travail pendant cette période. La comparaison avec le reste du Canada et d'autres pays montre que les Québécois ont une image plus positive du syndicalisme que la moyenne des Canadiens et des Britanniques mais qu'ils sont plus critiques que nos voisins du Sud. Enfin, l'auteur tente d'expliquer la méfiance que soulèvent les syndicats par divers facteurs, notamment la difficulté pour la population d'accepter le caractère conflictuel des relations de travail.

Les éditorialistes des quotidiens québécois et les commentateurs de la scène politique font souvent référence à la piètre image des syndicats dans l'opinion publique, ce qui justifierait le gouvernement, par exemple, de se montrer plus rigide dans ses relations avec ses employés ou d'utiliser son pouvoir législatif pour mettre fin à une grève. À l'appui, ils font valoir la défaveur des dirigeants syndicaux dans la

* Je remercie Jean-Guy Bergeron, Louis Fournier et Jean-François Cardin pour leurs commentaires sur la première version de ce texte. Ma gratitude aussi à Davis Mills, Wesley Rodney et Mary Sullivan du Social Science Data Archives (S.S.D.A.) de Carleton University pour leur assistance à colliger des données statistiques. Notre recherche a bénéficié de l'appui financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

population ou sa forte opposition, entre autres, au droit de grève dans les secteurs public et parapublic. De façon plus générale, le peu de sympathie du public envers le syndicalisme légitime, à leurs yeux, que les élus aient des réserves sérieuses envers les revendications syndicales, qu'elles soient du domaine des relations de travail ou même strictement d'ordre politique. Cette tendance s'est particulièrement fait jour dans les années 1970 et s'est renforcée dans la décennie suivante à la faveur de la récession économique de 1981-1982 et de la montée du courant néo-libéral.

Qu'en est-il vraiment de l'opinion populaire envers l'institution syndicale ? Son image est-elle si négative dans la population ? Est-ce qu'on ne ferait pas plutôt face à une fabrication d'image par les médias et à une manipulation pour discréditer des organisations trop dérangeantes ? Nous avons voulu évaluer ces questions en recueillant et en analysant le plus grand nombre possible de sondages sur ce sujet, et ce depuis le plus longtemps possible, dans le but de relever l'évolution des perceptions et d'essayer d'en comprendre le sens. Nous avons consulté plusieurs centaines de sondages canadiens et québécois non seulement sur le syndicalisme mais sur l'ensemble du domaine des relations de travail et sur la perception des principales institutions sociales[1]. Notre source de renseignements la plus riche est l'Institut Gallup (Gallup Canada) qui, depuis 1941, mesure l'opinion des Canadiens sur une grande variété de sujets, dont le syndicalisme et les relations industrielles. Et ce qui est encore plus intéressant pour un chercheur, c'est que les mêmes questions ont été posées à plusieurs reprises, à des moments différents, permettant ainsi de suivre les fluctuations de l'opinion. En consultant les archives de cette organisation, nous avons pu relever les données provenant uniquement des répondants québécois[2].

Les sondages Gallup sont d'autant plus précieux que ce n'est véritablement que dans les années 1970 que des maisons proprement québécoises de sondage ont commencé leurs activités dans la province. Nous avons retenu pour notre étude des sondages provenant du Centre de recherche sur l'opinion publique (CROP), de la Société de recherches en sciences du comportement (SORECOM) et de Léger et Léger. Outre Gallup, nous avons fait appel, chez les sondeurs canadiens, aux données de Decima Research, Angus Reid, Environics, ainsi qu'à celles des groupes de

1. Nous avons déjà publié une analyse de la perception du syndicalisme dans l'ensemble du Canada. (ROUILLARD, 1991.)

2. Il va de soi qu'en isolant les données par provinces uniquement, la marge d'erreur des sondages devient plus importante. Jusqu'à la fin des années 1950, l'échantillon est constitué de plus de 500 répondants québécois, ce qui alloue une marge d'erreur de 4 à 5 % (19 fois sur 20) ; par la suite, le degré de précision diminue, variant de 5 et 7 % puisqu'on interroge habituellement entre 200 et 300 personnes. En contrepartie cependant, la répétition de sondages comprenant la même question ou sur des sujets connexes permet de réduire les marges d'erreur. Pour l'accès aux données, nos remerciements à Peter MacIntosh, analyste de Gallup Canada Inc., et à Wendy Watkins du S.S.D.A. de Carleton University.

recherche Quality of Life Survey (York University) et Canadian National Election Study[3].

Comme toute source d'informations, les sondages scientifiques ont, certes, leurs qualités et leurs limites. En raison des résultats étonnants auxquels cette méthode est parvenue, ils sont devenus une véritable institution, largement utilisés par les gouvernements, les partis politiques, les entreprises et de nombreuses organisations, y compris les groupes patronaux et syndicaux. Ils ont transformé, disait George GALLUP, leur initiateur, «l'art de deviner ce que les gens pensent en une science»[4]. Et nul doute que pour l'historien de demain qui se penchera sur nos sociétés modernes, cette source d'informations ne recèle une mine de renseignements. Au lieu de retracer le sentiment populaire à partir de témoignages indirects ou d'opinions de contemporains ayant une perception forcément limitée de leur milieu, voilà que les sondages offrent, du moins depuis la dernière guerre, une source raisonnablement fiable pour jauger l'opinion populaire.

Cette méthode comporte des limites, sur lesquelles nous n'élaborons pas, mais qui sont bien connues des spécialistes: elle souffre d'une marge d'erreur plus ou moins importante selon l'échantillonnage, elle ne tient pas compte la plupart du temps du degré de conviction des répondants, le choix des mots ou la façon de formuler une question peut influencer les répondants, le moment choisi pour sonder peut modifier les perceptions, etc. Il faut donc l'utiliser avec précautions en mettant à profit son sens critique. Cependant, certaines de ces réserves peuvent être atténuées si la même question est répétée dans plusieurs sondages et posée à des moments différents[5]. Par ailleurs, on peut cerner avec plus d'acuité l'humeur des gens sur un sujet si plusieurs questions sont posées sous des angles différents. Enfin, notre intérêt porte d'abord sur les grandes tendances de l'opinion publique et non sur le résultat précis d'un sondage à un moment donné. Dans ce contexte, il nous paraît possible de parvenir à une image raisonnablement fidèle du sentiment populaire.

---

3. Le degré de précision des sondages de Decima, Angus Reid et CROP (*Le Bulletin CROP*) se situe entre 5 et 6% lorsqu'on isole les données québécoises. Pour les deux groupes de recherche canadiens et les autres sondeurs québécois, il varie de 3 à 4% (19 fois sur 20), ce qui est la norme habituelle dans le milieu. Je suis reconnaissant à M. Christopher Kelley de m'avoir autorisé à reproduire des données du *Decima Quaterly Report* et à Claude Gauthier pour celles du *Bulletin CROP*. D'autres sondages ont été mis à notre disposition grâce à l'aide précieuse de Jean Gérin-Lajoie, Louis Fournier, Monique Simard, alors vice-présidente de la C.S.N., Michel Agnaieff et Pierre Graveline de la CEQ, et Clément Godbout, alors directeur des Métallos.

4. Dans *The Gallup Report*, 26 octobre 1968, p. 2. Pour une réflexion sur les sondages, voir STOETZEL et GIRARD, 1973.

5. Dans une étude sur la confiance des Américains à l'égard de certaines institutions à partir de sondages d'opinion, Seymour Martin LIPSET et William SCHNEIDER (1987) écrivaient à ce propos: «To obtain a reasonably valid interpretation of what public opinion is on any given issue, one must undertake a systematic comparison of questions asked with different workings, in different contexts, in different polls, and at different times — with no presumption that any single polster's approach is necessarily more accurate».

Enfin, il faut préciser que les sondages mesurent l'opinion des populations; ils ne révèlent pas comment les gens ont pu parvenir à se faire une idée, ni quelles influences ont pu agir sur eux. En outre, les sondages évaluent des perceptions et ne reflètent pas nécessairement la réalité comme telle. Ainsi, si la population juge que les syndicats ont plus de pouvoir que le patronat, cela ne signifie pas qu'effectivement les premiers influencent davantage l'évolution sociale. Mais il est important de connaître les perceptions de la réalité car elles contribuent elles aussi à la dynamique sociale. Le sens donné à un événement est souvent beaucoup plus important que sa signification objective. C'est ce qui faisait dire à un spécialiste des communications que la perception de la réalité, c'est la réalité. Voyons donc comment la population perçoit le pouvoir syndical.

1. *Des syndicats nécessaires, mais trop puissants*

Même si les Québécois, comme nous le verrons, jugent que les syndicats détiennent un pouvoir très important, voire trop important, la majorité d'entre eux ne contestent pas cependant le droit des travailleurs et travailleuses de se regrouper et évaluent même que cette institution est nécessaire pour assurer leur protection.

Dès les années 1950, l'Institut Gallup a posé à deux reprises une question sur le droit des travailleurs d'adhérer à un syndicat si telle est leur volonté; les Québécois interrogés ont répondu à 80% par l'affirmative, proportion similaire à la moyenne canadienne[6]. Plus près de nous, en 1986, les deux tiers des gens (67%) les considéraient comme nécessaires selon un sondage CROP commandité par la F.T.Q. et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec; leurs plus ardents partisans se retrouvaient évidemment parmi les répondants syndiqués (79%)[7]. Ce sondage, comme plusieurs autres, montre qu'en général les syndiqués ont une opinion positive de leur organisation même si, souvent, l'adhésion syndicale est automatique à l'embauche. L'appui au syndicalisme transparaît également dans les sondages de la firme Decima en 1987, 1989 et 1991: les deux tiers des Québécois pensent que les syndicats sont encore nécessaires pour protéger les intérêts des travailleurs; l'autre tiers acquiesce à l'autre choix proposé, à savoir que les conditions qui ont fait naître le

6. Question en 1951 et 1959: «Do you think workers should, or should not, have the right to organize themselves into unions?» (*The Gallup Report*, 21 juillet 1951; S.S.D.A., CIPO 278.) Pour les sondages d'avant les années 1980, nous ne connaissons pas la traduction des questions destinées aux répondants francophones. Aussi pour éviter l'ambiguïté de notre propre traduction, nous préférons les citer uniquement en anglais.

7. CROP Inc. (Claude Gauthier et Jean Martin), *Sondage auprès des Québécois sur leur perception des syndicats, de la F.T.Q. et du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec*, Montréal, juillet 1986, 31.

syndicalisme n'existent plus et que celui-ci a perdu de son utilité[8]. Toujours dans les mêmes proportions, des personnes interrogées en 1983 et 1985 par SORECOM pensent que les syndicats jouent un rôle important de défense des droits des travailleurs (63 et 70 % des répondants)[9]. Il ressort donc que les Québécois depuis les années 1950 donnent leur appui de principe au syndicalisme et qu'ils le jugent indispensable à la protection des salariés.

Par ailleurs, le pouvoir que détiennent les syndicats dans la société paraît trop considérable au point même de soulever la crainte d'une majorité de la population. Quantité de sondages viennent confirmer cette perception. À plusieurs reprises, la firme Gallup a posé une question ainsi formulée: «Diriez-vous que les syndicats ouvriers deviennent trop puissants, ne sont pas assez puissants, ou sont juste corrects?» Les résultats figurent au tableau 1, avec la réserve que la question est formulée de façon un peu différente en 1958 et 1968. Ce tableau révèle aussi les chiffres d'autres sondages provenant de sources diverses qui ont pour objectif de mesurer le pouvoir syndical, les questions étant bien sûr comparables[10].

On notera que c'est à partir des années 1970 que le pourcentage de répondants estimant les syndicats trop puissants, augmente de facon significative (jusqu'aux deux tiers d'entre eux). Ce sentiment s'atténue dans les sondages de 1988 et 1989. Une évolution similaire transparait des réponses apportées à d'autres questions posées sur le syndicalisme (leadership syndical, droit de grève) au cours de ces années.

Le pouvoir trop important détenu par les syndicats dans les années 1970 et 1980 ressort aussi des sondages annuels CROP du Conseil du patronat du Québec. On demandait aux gens si, dans la société québécoise actuelle, les syndicats ont trop, assez ou pas assez de pouvoir (tableau 2). Plus de la moitié des personnes interrogées croyaient que les syndicats détenaient un pouvoir trop grand. On note toutefois là aussi une tendance à évaluer plus positivement le pouvoir syndical à partir de 1986: la

8. Question: «Some people say that the role of unions in Canadian society has changed greatly over the last twenty years or so. They say that, although unions were started up originally to protect working people from unsafe and unfair working conditions, these circumstances no longer exist and unions have outlived their usefulness. Other people say that it is unions who have been largely responsible for improving conditions in the workplace over the years and that, although the issues they deal with have changed, unions are still needed to protect the interests of working people. Thinking of these two points of view, which one best reflects your own?» (*The Decima Quaterly Report, Detailed Analysis*, IV. 238, 1987; IV. 234, 1989; IV. 159, 1991).

9. La formulation de la question n'est pas donnée textuellement; le sondeur a voulu savoir si le rôle des syndicats était très important, assez important, peu important ou pas important dans la défense des droits des travailleurs (Sondage SORECOM pour le syndicat des Métallos, octobre, p. 2, 1983 et *La Presse*, 19 septembre 1985, D7).

10. Lors d'un sondage CROP réalisé pour la CEQ en 1985, on a demandé si les répondants choisiraient d'appartenir à un syndicat s'ils en avaient le choix; deux sur cinq ont répondu par la négative. Le principal motif invoqué (21 %) de non-appartenance se rapportait à la trop grande puissance des syndicats (Sondage omnibus CROP réalisé pour la CEQ, 15 mai 1985, p. 10-11).

TABLEAU 1

Évaluation du pouvoir des syndicats, 1958-1989
(pourcentage)

SONDAGES*	TROP PUISSANTS	PAS ASSEZ PUISSANTS	FORCE ADÉQUATE	SANS OPINION
1958	35	—	—	—
1968 (août)	55,9	—	—	—
1979 (juillet)	64,9	9,7	20,5	4,8
1981	70,4	6,4	23,2	—
1982 (nov.)	67,6	8,3	—	—
1983	67	7,3	20,0	5,2
1984	67,4	4,8	27,8	—
1988 (nov.)	39,6	19,8	30,2	10,4
1989 (mars)	33,3	13,4	45,7	7,5

* Questions et sources:

1958 et 1968: «Do you think labour unions are getting too strong in Canada, or not?» (*The Gallup Report*, 17 déc. 1958; Carleton University, Social Science Data Archives, CIPO 331).

1979, 1982 et 1989: «Do you think labour unions are becoming too powerful, not powerful enough or are about right?» (S.S.D.A., CIPO 427B, 467-1, 903-1).

1981: «Perceived power of labour unions: much too much power, too much power, about right, too little power, much too little power, depends.» (*The Canadian Quality of Life*, York University, 1981.) La dernière catégorie recueille moins de 1% des réponses.

1983: «Unions have: too much power, just enough power, not enough power?» (Marketing Resources Ltd., *The Gazette*, 17 mars 1983, p. A1.) La question n'est posée qu'aux Montréalais francophones.

1984: Power of labour unions: too much, about right, not enough (*The Canadian National Election Study*, 1984, question 337).

1988: «Some people believe that Canada must have stronger trade unions to protect workers. Others feel that Canada's trade unions are too strong already and that the power of trade unions should be curbed. How much power do you think trade unions should have? Much more, somewhat more, about the same as now, somewhat less, much less.» (*The Canadian Election Study*, 1988, question H3.) Nous avons déduit des deux premiers choix que les répondants trouvaient les syndicats pas assez puissants et des deux derniers qu'ils les considéraient trop puissants.

proportion des répondants qui les perçoivent comme trop puissants s'atténue graduellement alors que le pourcentage de ceux qui les jugent assez ou pas assez puissants augmente constamment. Nous esquisserons plus loin une interprétation de ce changement.

Dans ces sondages, CROP évalue également la perception du pouvoir détenu par d'autres institutions: le gouvernement, les entreprises privées, l'Église et les médias d'information. Ce sont les syndicats, avec 54,6% en moyenne, qui détiennent la proportion la plus élevée de gens qui les considèrent trop puissants: le gouvernement

TABLEAU 2

Perception de la puissance du pouvoir syndical, 1977-1991
(pourcentage)

SONDAGE*	TROP	ASSEZ	PAS ASSEZ	NE SAIS PAS PAS DE RÉPONSE
1977 (oct.)	54	27	10	9
1979 (oct.)	56	20	10	14
1981 (oct.)	55	22	9	13
1982 (nov.)	59	22	10	9
1983 (nov.)	62	23	8	7
1984 (sept.)	57	28	9	6
1986 (nov.)	53	28	12	7
1987 (nov.)	56	29	11	4
1988 (nov.)	50	31	15	4
1989 (nov.)	53	28	13	6
1990 (nov.)	46	35	13	7
1991 (nov.)	47	38	11	4

SOURCE: *Sondage CROP pour le Conseil du patronat du Québec*, 1977-1990.

* Question: « Dans la société québécoise actuelle, diriez-vous que les organisations suivantes (syndicats) ont trop, assez, pas assez de pouvoir? »

vient en second lieu avec 32,5%, les médias recueillent 26,6%, les entreprises privées, 11,8% et l'Église, 7,7%. Dans l'esprit des gens, le syndicalisme jouit donc d'un pouvoir beaucoup trop important compte tenu du rôle qu'on lui assigne.

De plus, les gens se sentent davantage menacés par l'action syndicale que par celle d'autres institutions. On le sait, entre autres, grâce à plusieurs sondages de l'Institut Gallup qui, depuis 1968, pose régulièrement une question sur la menace que font peser sur le Canada les grandes entreprises (« big business »), les syndicats prépondérants (« big labor ») et un gouvernement fort (« big government »). Nous présentons les résultats au graphique 1 en ne retenant que les réponses des résidents québécois.

Cette question est révélatrice car elle amène les personnes interrogées à se compromettre, à choisir entre trois sources potentielles de danger social. Ce choix a cependant comme conséquence qu'elles ne peuvent cocher deux institutions même si elles en ont une crainte assez comparable et le pourcentage obtenu par un élément influe directement sur les deux autres. La question a aussi comme limite de comparer non pas directement chacune des institutions mais de révéler la plus importante ou la plus forte aux yeux des répondants.

Il appert que la crainte du syndicalisme (42%) l'emporte largement, en moyenne, sur celle du gouvernement (27%) et du patronat (16%). Cette peur nous paraît à la source de la trop grande puissance qui lui est attribuée. Par ailleurs, comme cette question a été posée à plusieurs reprises sur une longue période, on y décèle des

GRAPHIQUE 1

*Crainte des pouvoirs patronal, syndical et gouvernemental**
Québec (1968-1991)

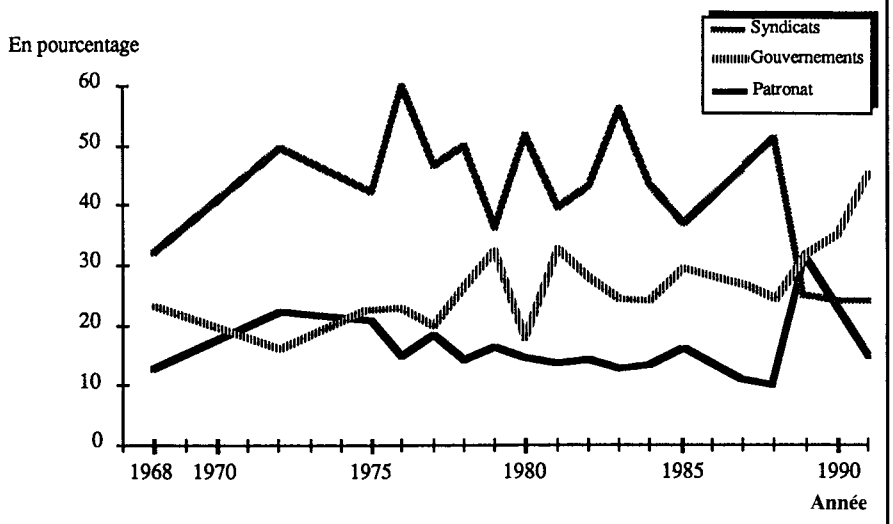

Question : « En pensant à votre avenir quelle est, selon vous, la plus grosse menace pour le Canada au cours des années à venir—les grandes entreprises, les sydndicats prépondérants, un gouvernement fort ? »

SOURCES : S.S.D.A., CIPO 332, 353, 379, 404, 414, 420, 433, 454, 458, 463, 475, 491, 903 ; *The Gallup Report*, 10 sept. 1990.

indices sur les moments où se sont effectués les revirements d'opinion. Mis en relation avec les résultats de plusieurs sondages sur la perception du syndicalisme, que nous analysons ci-dessous, on peut dégager une périodisation dans l'attitude générale des Québécois envers le syndicalisme.

2. *Évolution des perceptions*

Depuis 1941, l'Institut Gallup mesure la sympathie des Canadiens par rapport au syndicalisme avec une question de caractère général, demandant si, « dans l'ensemble, les syndicats ouvriers sont une bonne ou mauvaise chose » (formulation un peu différente en 1961 et 1970) (tableau 3). Nous avons pu isoler les réponses des Québécois depuis 1952 et nous ajoutons les résultats d'un sondage Angus Reid mené en 1987 avec une question similaire.

On décèle trois phases dans l'opinion générale des Québécois. Dans les années 1950 et 1960, le syndicalisme jouit d'un bon appui populaire : les trois quarts d'entre

TABLEAU 3

Perception du syndicalisme, 1952-1989
(pourcentage)

SONDAGE*	BONNE CHOSE	MAUVAISE CHOSE	RÉPONSE NUANCÉE	SANS OPINION
1952	69,0	—	—	—
1956 (oct.)	80,8	5,3	3,9	9,4
1961 (sept.)	73,9	14,9	—	11,2
1970 (mai)	41,0	39,0	—	20,5
1976 (oct.)	43,1	42,4	5,1	9,5
1978 (oct.)	55,7	32,8	1,1	10,3
1979 (juillet)	60,0	27,3	—	12,8
1982 (nov.)	48,6	43,5	—	7,9
1987 (juin)	61,0	29,0	—	10,0
1989 (mars)	82,6	7,7	—	9,7

* Questions et sources:

1952, 1956, 1976, 1978, 1979, 1982, 1989, la question est ainsi formulée: «En pensant de façon générale au Canada, dans son ensemble, diriez-vous que les syndicats ouvriers sont une bonne ou mauvaise chose?» (*The Gallup Report*, 25 octobre 1952; S.S.D.A., CIPO 252, 393, 417, 427B, 467-1, 490-2.)

1961 et 1970: la question devient «In general, do you approve or disapprove labour unions?» (S.S.D.A., CIPO 291, 341.)

1987, la question est précédée d'un commentaire illustrant en quoi les syndicats peuvent être une bonne ou mauvaise chose; elle se termine par: «Overall, do you think labour unions are a good thing or a bad thing for Canada?» (*The Reid Report*, II, 7: 7, 1987.)

eux le considèrent comme une «bonne chose»; plusieurs sondages montrent aussi pendant ces années que les dirigeants syndicaux et les revendications salariales des syndicats sont bien vus de la population. La situation se gâte à la fin des années 1960, jusqu'en 1984 environ, avec à peine la moitié des répondants qui estiment que les syndicats sont une «bonne chose» et près du tiers qui en font carrément une «mauvaise chose». C'est le moment aussi où les deux tiers d'entre eux les jugent trop puissants, étant même trois fois plus nombreux à craindre davantage les «gros syndicats» que les «grandes entreprises».

Trois sondages Gallup en 1974, 1979 et 1984 révèlent que les quatre cinquièmes des personnes interviewées ont très peu de respect et de confiance envers les syndicats. Dans l'estime publique, ils viennent loin derrière d'autres institutions comme les Églises et les grandes entreprises, quoiqu'ils soient proches cependant des partis politiques[11]. L'opinion publique entretient donc un haut niveau d'hostilité à leur égard au cours de ces années.

11. Question posée en 1979, 1984 et 1989: «Maintenant, je vais vous énumérer quelques institutions canadiennes. Pourriez-vous me dire à quel point vous respectez et avez confiance en chacune d'elles —énormément, beaucoup, quelque peu ou très peu?» (S.S.D.A., CIPO 366, 426, 491.)

À l'origine de cette méfiance, il y a, à notre avis, le militantisme syndical tel qu'on peut le mesurer par la fréquence et l'ampleur des conflits de travail de la fin des années 1960 jusqu'au milieu de la dernière décennie. Durant cette période (1966-1985), on dénombre, en moyenne par année, cinq fois plus de grèves ou lock-out et trois fois plus de jours-personne perdus par 100 salariés qu'au cours des quinze années antérieures (1951-1965). (ROUILLARD, 1989, p. 274 et 447.) La progression spectaculaire des conflits de travail s'inscrit dans la radicalisation du mouvement syndical au Québec depuis 1966 et découle aussi de la forte poussée inflationniste de la deuxième moitié des années 1970. (ROUILLARD, 1989, p. 287-465.) Les travailleurs et travailleuses refusent de faire les frais de la hausse des prix par une baisse de leur salaire réel. D'où une importante vague d'arrêts de travail avec l'indexation des salaires comme enjeu principal.

Par ailleurs, élément très important pour comprendre la réaction de l'opinion publique, bon nombre des conflits de travail surviennent dans les secteurs public et parapublic. Très rares dans les années 1950, ils représentent 6,6 % des arrêts de travail au cours de ces années (1966-1985), mais surtout ils comptent pour le cinquième (21,7 %) des jours-personne perdus. (ROUILLARD, 1989, p. 448.) Et on sait que plusieurs de ces conflits affectent directement la population qui se voit privée de certains services publics.

Lors d'arrêts de travail, les gens ont tendance à en rendre responsables beaucoup plus les syndicats que les employeurs. C'est manifeste dans quatre sondages de la firme CROP de 1978 à 1984: 70 % des répondants, en moyenne, leur attribuent la responsabilité des conflits de travail contre 7 % pour les entreprises[12]. Parmi eux, on sait aussi que les non-syndiqués, qui ont une moins bonne connaissance du système de relations de travail, blâment les syndicats dans des proportions bien supérieures aux syndiqués. Il s'ensuit évidemment que l'opinion publique dirige son mécontentement beaucoup plus vers les syndicats que vers la partie patronale.

La grève représente la composante de l'action syndicale qui rebute le plus l'humeur populaire. Dans une période de débrayages nombreux comme ceux des années 1970, il n'y a pas lieu de s'étonner du fort mouvement de réprobation qu'ils déclenchent. C'est ainsi qu'à la fin des années 1960, elle apparaît pour la première fois parmi les problèmes les plus urgents auxquels le Canada soit confronté selon les

12. Question: « Voici une liste de divers groupes qui ont une influence sur les principaux problèmes publics. Pourriez-vous me dire lequel des groupes est le plus responsable... des grèves ? » Moyenne pour les quatre sondages: gouvernements, 9,7 %; entreprises, 7,2 %; syndicats, 69,7 %. (*Le Bulletin Crop*, 1979-1, 16; 1982-4, 58; 1983-4, 10; 1984-4, 14.)

sondages annuels de la firme Gallup[13]. Quand on a demandé en 1967 et 1969 quel était le plus important problème auquel les syndicats devraient faire face dans les prochains mois, les personnes interrogées ont répondu, en premier lieu, le trop grand nombre de grèves[14]. Même si ces derniers résultats portent sur l'ensemble du Canada, il y a lieu de croire que les Québécois partagent la même opinion. D'autres sondages Gallup à la même époque (six sondages de 1972 à 1985) montrent que c'est le moment où la proportion de Québécois qui désirent abolir tout simplement le droit de grève pour tous les salariés est le plus élevée (33 %)[15].

Comme on peut s'en douter, le refus du droit de grève vise encore plus les travailleurs des services publics : les deux tiers des répondants (65,4 %), en moyenne, s'y opposent selon six sondages tenus à intervalle assez régulier par l'Institut Gallup entre 1972 et 1985[16]. La question était ainsi formulée : « Que pensez-vous des grèves dans les domaines où le public est sérieusement incommodé — telles les grèves des employés du service postal, celles des compagnies aériennes et ferroviaires, ou celles du service téléphonique — Croyez-vous qu'ils devraient ou ne devraient pas avoir le droit de grève ? » La formulation, cependant, n'est pas des plus heureuses car elle met en relief que le public est incommodé par ces conflits avec comme conséquence que le répondant est davantage porté au refus. Pour des secteurs encore plus névralgiques comme les hôpitaux, les écoles et la distribution d'électricité et de gaz, l'opposition est encore plus vive selon les sondages CROP pour le Conseil du patronat du Québec. De 1977 à 1986 (quatre sondages), le taux de refus atteint 87 %, en moyenne, pour les hôpitaux, 86 % pour la distribution d'électricité et de gaz et 82 % pour les écoles[17]. Au cours des années 1970, plusieurs grèves dans ces services sont survenues lors des rondes provinciales de négociations. Elles ont contribué à dresser très majoritairement la population contre le droit de grève dans ces secteurs et nuit aussi à l'image du syndicalisme.

Plusieurs sondages indiquent que les situations conflictuelles répugnent à la population et qu'elle favorise la coopération et la bonne entente en relations de

13. Question : « What do you consider the most important problem that organized labour must solve in the next few months ? » (*The Gallup Report*, différentes années ; R. R. MARCH, *Public Opinion and Industrial Relations*, Étude n° 14, Commission royale d'enquête sur les relations de travail au Canada (Commission Woods), Ottawa, 1968, p. 42). Une enquête de John Meisel basée sur un vaste sondage au moment de l'élection de 1968 montre que les Canadiens placent les relations du travail parmi les plus importants problèmes auxquels les politiciens devraient s'attaquer. (MEISEL, 1975, p. 14-15, tableau IV).

14. Question : « What do you consider the most important problem that organized labor must solve in the next few months ? » (*The Gallup Report*, 3 mai 1967, 28 janvier 1970.)

15. Question : « Do you think workers should, or should not have the right to strike ? » (S.S.D.A., CIPO 352, 364, 404, 416, 453, 494).

16. S.S.D.A., CIPO 352, 364, 404, 416, 453, 494.

17. Perception de différents aspects du climat socio-économique au Québec, Sondages CROP exécutés pour le Conseil du patronat du Québec, 1977, 1981, 1984, 1986.

travail. Toutes les mesures qui tendent à pacifier les rapports collectifs de travail sont bien vues. Ainsi, par exemple, les trois quarts des Québécois acceptent en 1966 de limiter le droit de grève à sept jours, après quoi une commission gouvernementale arbitrerait le conflit et rendrait une décision liant les parties[18]. On favorise dans les mêmes proportions en 1972 et 1975 le remplacement du droit de grève par l'arbitrage obligatoire avec sentence exécutoire pour un an[19]. Compte tenu de notre système de relations industrielles, ces mesures évidemment, si elles étaient appliquées, affaibliraient sérieusement le pouvoir de négociation des syndiqués. On voulait aussi avec une forte majorité en 1978 que la loi exige que le vote de grève soit pris au scrutin secret et qu'il soit surveillé par une autorité extérieure au syndicat[20]. En revanche, l'aversion pour la grève et le désir d'établir des relations harmonieuses dans les relations de travail peuvent conduire aussi l'opinion publique à se montrer sympathique à des mesures qui répugnent cette fois aux employeurs. Ainsi, on voit d'un bon œil le droit des travailleurs de consulter les bilans financiers des entreprises et même d'avoir des représentants à leurs conseils d'administration[21]. En outre, pour éviter les affrontements, une majorité de Québécois (60 %) et la moitié des Canadiens (48 %) s'opposent à ce que les employeurs remplacent des syndiqués par des briseurs de

18. Question: « It has been suggested that no strike be permitted to go on for more than seven days. If after seven days, the union and employer cannot reach an agreement, a government-appointed committee would decide the issue and both be compelled to accept the terms. Would you favor or oppose this idea? » Au Québec: oui, 72,8 %. (S.S.D.A., CIPO 317.)

19. Question: « Some people believe that the right to strike has outlived its usefulness and that before any strike is permitted, both management and labor should agree to a voluntary arbitration decision for at least a year. Do you favor or oppose such a plan? » Au Québec, oui, 71 %. (S.S.D.A., CIPO 352, 381.)

20. Question: « À votre avis, pour le vote de grève, la loi devrait-elle ou non: exiger que le vote de grève se prenne au scrutin secret? (Réponse: oui, 92 %; non, 3 %.) exiger que le vote soit surveillé par une autorité extérieure au syndicat? » Réponse: oui, 84 %; non, 10 %. (*Le Bulletin CROP*, 1978-3.)

21. Question: « Do you think it would be a good thing or a bad thing if workers had access to information on their company's financial situation? » Réponse: good thing, 65 %; bad thing, 24 %. (*The Gallup Report*, 29 janvier 1977.)

Question: « Afin d'améliorer les relations patrons-employés, dites-moi, si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord avec chacune des opinions suivantes: "Les travailleurs devraient pouvoir participer à la gestion de l'entreprise pour laquelle ils travaillent?" (Réponse: d'accord, 74 %; désaccord, 21 %.) "Les travailleurs devraient pouvoir être bien informés sur la situation financière de l'entreprise pour laquelle ils travaillent?" » Réponse: d'accord, 91 %; désaccord, 7 %. (Sondage CROP réalisé pour le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, *Sondage auprès des Québécois sur leur perception des syndicats, de la F.T.Q. et du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec*, Montréal, juillet 1986, 22.) Question: « Les syndicats devraient-ils avoir leur mot à dire dans le fonctionnement des entreprises? » Réponse: oui, 52 %; non, 39 %. (Sondage SORECOM réalisé pour la C.S.N., Sommaire des résultats, mars 1988, 10.) Question: « There are number of ways in which business and unions can work more closely together to try to improve the operations and performance of Canadian business [...] How about union representation on the board of directors of companies? » Réponse: Québec, 8 % strongly support, 63 % support, 23 % oppose, 3 % strongly oppose. (*The Decima Quarterly Report*, hiver 1991, 167.)

grève lors d'un arrêt de travail[22]. Bien qu'on ne puisse le mesurer, il y a fort à parier que la loi anti-briseurs de grève reçoit un bon appui au Québec et que la mesure similaire qu'envisage le gouvernement ontarien sera bien accueillie par la population si elle est présentée comme réduisant les empoignades sur les lignes de piquetage.

Sans aller jusqu'à la suppression du droit de grève, une majorité de la population accepte mal la dynamique du rapport de force entre employeurs et employés et aspire à un modèle plutôt idyllique de relations de travail où les conflits seraient réduits au minimum. En général, on doute d'ailleurs que les syndiqués tirent profit des grèves. Un seul sondage malheureusement, effectué en 1978, nous renseigne à ce propos: près des deux tiers des répondants (63 %) estimaient qu'elles ne bénéficiaient pas aux syndiqués contre le quart (23 %) qui partageaient un avis contraire[23].

Ayant ainsi établi une relation étroite entre les grèves et la perception du pouvoir syndical, on pourrait s'attendre à ce que les dernières années, plus calmes sur le plan des relations de travail, donnent lieu à un retournement d'opinion envers l'institution syndicale. En effet, de 1986 à 1990, le nombre annuel moyen de grèves a diminué de 23 % et celui des jours de travail perdus a fondu substantiellement (42 %) par rapport aux années 1970 et ce, en dépit de l'accroissement du volume de la main-d'œuvre salariée au cours des dernières années. Les conflits des secteurs public et parapublic représentent moins de 20 % des jours de travail perdus pendant cette période[24].

Effectivement, les sondages montrent une tendance significative vers une amélioration de la confiance dans l'institution syndicale. Le Gallup de mars 1989 indique que la proportion de Québécois qui trouvent les syndicats trop puissants est tombée de moitié (33,3 %) par rapport aux années 1970 et le début des années 1980 (tableau 1). Près des trois quarts des gens (71,8 %) en 1987 et 1989 estiment que les syndicats sont une « bonne chose », une remontée plutôt spectaculaire (tableau 3). Il en est de même pour la crainte qu'on porte envers le « big labor » qui s'atténue fortement au point que c'est maintenant le « big government » et le « big business » qui attisent davantage l'appréhension publique (graphique 1). Il ne faudrait pas, cependant, exagérer le retournement de l'humeur populaire: une majorité de Québécois trouvent encore que les syndicats sont trop puissants (tableau 2) et les grèves trop nombreuses (74 % en 1987)[25]. Mais nul doute là-dessus, plusieurs sondages l'illustrent, on assiste à un

22. Question: « Sometimes during a labour strike, the management hires replacement workers to do the union members' jobs. Do you yourself support or oppose this practice ? » Réponse: au Québec, 24 % appuient; au Canada, 37 %. (*The Reid Report*, II, 7: 23. 1987.)

23. Question: « Do you think strikes called by labor unions are, on the whole, beneficial to union members or not ? » (S.S.D.A., CIPO 419.)

24. En fait, 18,2 % des jours de travail perdus (*Le marché du travail*, mai 1988, 74; décembre 1991, 15).

25. Question: « You sometimes hear people talk about the issue of labour unions going out on strike. Some people think there are too many strikes in Canada and would like to see action to reduce the number of strikes. Other people don't think there are too many strikes here and would not like to see action on this issue. Which of these two broad views is closest to how you feel about strikes ? » Réponse: too often, 74 %; not too often, 21 %. (*The Reid Report*, II, 7: 22.)

renversement des tendances depuis le milieu des années 1980 avec la réduction des grèves. L'opinion publique se montre davantage sympathique à l'action syndicale; elle revient, nous semble-t-il, à la perception qu'elle en avait dans les années 1950 et 1960.

3. *Comparaison canadienne et internationale*

Pour mieux comprendre la situation québécoise, il nous a semblé utile de comparer l'image que se font nos concitoyens du syndicalisme avec celle manifestée par les populations des autres provinces canadiennes et de pays industrialisés comme la Grande-Bretagne et les États-Unis. La comparaison sera particulièrement révélatrice, car plusieurs des sondages que nous avons recueillis sont effectués à travers tout le Canada et des questions similaires sont posées par des maisons spécialisées dans les deux pays retenus.

En général, les Québécois portent une image plus positive du syndicalisme que la moyenne des Canadiens. Il en est de même des francophones au Canada par rapport aux anglophones. Quoique l'évolution générale soit la même partout au Canada —fléchissement de la popularité des syndicats dans les années 1970, puis remontée au milieu de la décennie suivante—, il ressort que les Québécois sont plus enclins à dire que les syndicats sont une «bonne chose»; leur crainte envers la puissance syndicale étant moindre, ils sont moins portés à réclamer des lois plus sévères pour en limiter le fonctionnement et ils ont une meilleure image des dirigeants syndicaux[26]. De façon générale, on note une tendance des populations des Maritimes, de la Colombie-Britannique et du Québec à se montrer plus sympathiques envers l'action syndicale que les Ontariens et les gens des Prairies. Nous présentons au tableau 4 une ventilation, selon la région, du pourcentage des répondants ayant jugé les syndicats ouvriers «trop puissants», la question proposant aussi comme autres choix de dire qu'ils n'étaient «pas assez puissants» ou «juste corrects».

Pour les années 1950, il est tout à fait plausible que la présence de syndicats catholiques au Québec, appuyés par le clergé, confère à l'institution une plus grande estime publique dans la province. Mais pour les décennies suivantes, l'accueil plus favorable, manifesté au tableau 4 et à de nombreux autres sondages, peut paraître étonnant car le militantisme syndical y est plus marqué que dans les provinces

26. À la question posée à cinq reprises de 1961 à 1975: «Do you think the laws regulating labor unions are too strict or not strict enough?», la réponse «not strict enough» recueille en moyenne l'appui des Québécois dans une proportion de 40,6% contre 45,3% pour l'ensemble des Canadiens (S.S.D.A., CIPO 291, 356, 373; *The Gallup Report*, 5 sept. 1970; R. R. March, 1968, 14). À une autre question sur le leadership syndical soumise à quatre reprises (1954, 1964, 1975, 1985): «Some people say there are too many trouble makers and agitators among union labor leaders. Other say that this talk is only anti-labor propaganda. What are your views on this?», les Québécois choisissent de répondre par la première proposition à 43,8% en moyenne, contre 51,3% pour les Canadiens (S.S.D.A., CIPO 235, 309, 383, 504).

TABLEAU 4

Proportion des gens jugeant les syndicats trop puissants, selon la région, 1985-1989 (pourcentage)

SONDAGE*	MARITIMES	QUÉBEC	ONTARIO	PRAIRIE	COLOMBIE-BRITANNIQUE
1958	35,0	35,0	57,0	56,0	—
1968	74,5	55,9	59,7	71,9	69,0
1979	60,5	64,9	65,9	78,1	70,8
1981	62,8	70,4	71,7	74,6	79,7
1982	76,2	67,6	65,0	72,9	71,2
1984	62,5	67,4	64,3	73,5	73,4
1989	34,3	33,3	43,9	47,3	47,6
Moyenne	57,9	56,3	61,0	69,7	68,6

* Questions et sources, voir le tableau 1.

anglophones. Nous avons établi précédemment un lien entre l'intensité des arrêts de travail et la crainte du pouvoir syndical. Comme les grèves sont plus nombreuses au Québec compte tenu de la population (ROUILLARD, 1983, p. 218-222; LACROIX, 1987, p. 97-108), on devrait s'attendre normalement à une plus forte réprobation publique. Mais il est un facteur important qui en contrebalance, en partie, l'influence, soit le taux de syndicalisation. En effet, les syndiqués et les membres de leur famille réussissent à infléchir de façon significative les sondages quand ils forment une proportion appréciable de la population.

Notre analyse de nombreux sondages concernant différentes facettes de l'action syndicale montre que les syndiqués et leur famille ont une opinion beaucoup plus positive du syndicalisme que le reste de la population. Ainsi, à la question retenue au tableau 4 et posée à huit reprises de 1958 à 1989 (résultat pour l'ensemble du Canada), il ressort que moins de la moitié des syndiqués et des ménages syndiqués évaluent les syndicats «trop puissants» (45 %) contre les deux tiers pour les non-syndiqués (65 %)[27]. On observe un écart encore plus considérable à la question reprise souvent par l'Institut Gallup, à savoir si les syndicats sont une bonne ou mauvaise chose: les trois quarts des syndiqués ou des ménages syndiqués (73,5 %) trouvent que le syndicalisme est une «bonne chose», contre seulement la moitié (50,2 %) chez les non-syndiqués. (ROUILLARD, 1991, p. 287.) À partir d'un échantillon de Québécois seulement, un sondage CROP réalisé en 1986 révèle que les trois quarts (79 %) des syndiqués approuvent la nécessité du syndicalisme, proportion bien supérieure à celle des non-syndiqués (62 %)[28].

27. Pour les sources, voir le tableau 1.

28. CROP Inc. (Claude Gauthier et Jean Martin), *Sondage auprès des Québécois sur leur perception des syndicats, de la F.T.Q. et du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec*, juillet 1986, tableaux statistiques, 22.

TABLEAU 5

Évaluation du pouvoir des syndicats aux État-Unis, 1971-1985
(pourcentage)

SONDAGES*	TROP PUISSANTS	PAS ASSEZ PUISSANTS	FORCE ADÉQUATE
1971	55	14	24
1972	46	10	31
1974	42	10	33
1975	50	8	29
1976	52	9	28
1977	51	18	26
1982	48	20	25
1985	46	20	31
Moyenne	49	28	14

SOURCE: Seymour Martin LIPSET, «Labor Unions in the Public Mind», dans: Seymour Martin LIPSET (1986, p. 312). Sondages de Opinion Research Corporation.

* Question: «Please tell me which one statement best describes the way you feel about labor unions in this country: (1) Labor unions today are not strong enough. I would like to see them grow in power. (2) Labor unions today have grown too powerful. I would like to see their power reduced. (3) The power that labor unions have today is about right. I would like to see it stay the way it is.»

Ainsi, l'opinion plus favorable des syndiqués et de leur famille envers le syndicalisme influence à la hausse les résultats globaux des sondages lorsque ce groupe représente une proportion significative de la population. Au Québec, où le niveau de syndicalisation est élevé, de l'ordre de 35 à 40% de 1965 à 1990 (ROUILLARD, 1989, p. 280), ce facteur est suffisant pour ajouter quelques points de pourcentage aux résultats apparaissant au tableau 4. En revanche, cette variable joue dans un sens contraire en Ontario, par exemple, où le taux de syndicalisation est plus faible (30% environ de 1975 à 1990). C'est un élément important dont il faut tenir compte dans l'analyse des disparités interrégionales et même internationales touchant la perception du syndicalisme.

Aux États-Unis, plusieurs maisons de sondage depuis les années 1970 se sont intéressées à mesurer le sentiment des Américains envers le pouvoir syndical. Comme au Canada et au Québec, l'institution syndicale attise les craintes de la population, quoique dans une proportion moindre. L'Opinion Research Corporation a posé à plusieurs reprises une question qui se rapproche de celle que nous avons étudiée pour le Québec au tableau 1.

Près de la moitié des Américains craignent le pouvoir syndical, une proportion de dix points de pourcentage inférieure à celle que manifestaient les Québécois pour

la même période. D'autres sondages indiquent également que les Américains ont plus de sympathie que les Canadiens et les Québécois pour le syndicalisme: ils sont plus nombreux à dire que l'institution syndicale est «une bonne chose», ils ont une plus grande confiance envers le syndicalisme et ils appréhendent moins intensément la menace des «gros syndicats» (la moitié moins, en moyenne, de 1967 à 1985)[29]. La faiblesse du syndicalisme américain et une activité de grève beaucoup moins intense qu'au Québec au cours des deux dernières décennies ne sont certainement pas étrangères à cette divergence de points de vue[30].

La comparaison avec la Grande-Bretagne s'avère également éclairante dans la mesure où on trouve dans ce pays un taux de syndicalisation élevé et des syndicats extrêmement vigoureux. Les sondeurs y ont posé des questions similaires à celles adressées aux Canadiens sur le pouvoir syndical.

Particulièrement pour la période 1975-1980, les Britanniques ont plus d'appréhension que les Québécois, les Canadiens et les Américains envers la puissance syndicale. C'est à plus de 70%, en moyenne, qu'ils s'en inquiètent contre 67% au Québec, 65% au Canada et 50% aux États-Unis. Ces années représentent aussi un moment où l'activité de grève atteint un paroxysme en Grande-Bretagne avec plusieurs débrayages prolongés dans les secteurs public et parapublic. (JACKSON, 1987, p. 71.) Comme au Canada, les craintes s'atténuent grandement depuis le début des années 1980 avec le relâchement du militantisme syndical. L'adoption par le gouvernement Thatcher de politiques visant à restreindre l'action des syndicats et l'échec de grèves, dont certaines retentissantes, ont fait prendre conscience à la population que le pouvoir syndical s'effritait. Encore une fois, il y a une relation étroite entre l'activité de grève et l'appréhension du syndicalisme. C'est ce que conclut aussi une étude récente de deux auteurs britanniques qui se sont interrogés sur la popularité des syndicats dans l'opinion publique de leur pays depuis 1954. (EDWARD et BAIN, 1988.) Parmi les nombreuses variables étudiées, ils n'en ont reconnu que deux, statistiquement significatives: le volume de grèves et l'augmentation des prix. Ces deux réalités ne sont pas étrangères puisque les arrêts de travail sont plus fréquents en période de forte inflation.

Malgré que dans chacun des pays analysés la crainte populaire envers la puissance syndicale s'atténue depuis quelques années, il n'en reste pas moins qu'elle

---

29. L'écart entre la perception du syndicalisme au Canada et aux États-Unis a suscité une polémique entre chercheurs de part et d'autre de la frontières. À la thèse du politicologue américain, S. M. Lipset, expliquant la plus grande densité syndicale au Canada par des valeurs culturelles (plus communautaire, étatiste et donc favorable au syndicalisme), Gary Bowden et Peter G. Bruce ont opposé les résultats des sondages Gallup montrant que les Canadiens sont plus critiques du syndicalisme que les Américains. Comme nous l'avons montré dans cet article, des variables comme la propension à la grève et le niveau de syndicalisation nous paraissent influencer davantage les perceptions du syndicalisme. (LIPSET 1986; LIPSET, 1990; BOWDEN, 1989; BRUCE, 1989.)

30. De 1972 à 1981, il y a 2,4 fois moins de jours de travail perdus par 1 000 employés aux États-Unis qu'au Canada. (JACKSON, 1987, p. 17.)

TABLEAU 6

Évaluation du pouvoir des syndicats en Grande-Bretagne, 1972-1988
(pourcentage)

SONDAGE*	TROP PUISSANTS	PAS ASSEZ PUISSANTS	FORCE ADÉQUATE	SANS OPINION
1972	63	8	21	8
1973	52	13	26	9
1974	61	6	19	13
1975	73	4	17	6
1978	69	3	23	5
1979	77	5	14	4
1980	70	6	21	4
1982	63	9	23	5
1983	59	10	27	4
1985	53	12	29	6
1986	45	13	36	6
1987	36	15	42	7
1988	36	17	42	5
Moyenne	58	9	26	6

SOURCE: Social Surveys Ltd [Gallup Poll], dans: E. H. HASTINGS et P. K. HASTINGS (dirs), *Index to International Public Opinion, 1978-1988*, New York, Greenwood Press.

* Question: «Do you think trade unions are becoming too powerful, are not powerful enough or are about right?»

demeure encore élevée. En dépit d'un climat beaucoup plus calme dans les relations de travail et d'un affaiblissement sensible de l'influence des syndicats, les gens ont plutôt tendance à considérer leur force comme convenable au lieu de vouloir leur conférer plus de puissance. C'est que le syndicalisme attise toujours les craintes, souvent beaucoup plus que n'importe quelle autre institution sociale. Ce n'est donc pas une perception conjoncturelle, mais une impression qui s'enracine profondément dans l'imaginaire collectif. Quelle peut bien être la source d'une appréhension aussi marquée?

4. *Essai d'interprétation*

À notre avis, la population surestime grandement la force du syndicalisme dans notre société. D'autres institutions ont un pouvoir beaucoup plus déterminant dans l'orientation politique ou sociale. Mais ce qui importe ici ce n'est pas d'évaluer la réalité, mais de comprendre des perceptions, qui à leur tour se répercutent sur la réalité.

Le jugement sévère que portent de larges tranches de la population sur le syndicalisme a quelque chose d'affligeant pour les dirigeants syndicaux et ceux qui

croient aux bienfaits de ce mouvement. Les centrales syndicales ont toujours voulu défendre les intérêts de l'ensemble des travailleurs salariés et de leurs familles, groupe qui forme de loin la majorité de la population. Pourtant, les sondages renvoient une image très critique de l'action syndicale, même si les salariés en ont une opinion plus positive. Le syndicalisme, animé par le désir de justice sociale, a historiquement joué un rôle de premier plan dans l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des salariés et dans l'adoption d'un très grand nombre de mesures législatives bénéfiques pour leurs familles. Les centrales syndicales ont largement contribué, par exemple, à l'adoption des grands programmes sociaux canadiens et des mesures de redistribution des revenus. Leurs luttes passées témoignent qu'elles ont été un ingrédient essentiel de la démocratisation et de l'humanisation de notre système socio-économique. Pourtant de larges couches de la population, qui bénéficient des retombées de son action, tiennent le syndicalisme en suspicion et craignent sa puissance.

En premier lieu, on pourrait relever, pour expliquer cet état de chose, la forte insistance des médias d'information à parler des syndicats uniquement lors des conflits de travail et à mettre en relief leur effet perturbateur sur le consensus social. C'est ce qui faisait dire, par exemple, à Réjean Tremblay, chroniqueur sportif à *La Presse*, au début du compte rendu d'une entrevue avec Gérald Larose, président de la CSN, que «son image à la télévision est souvent associée à une mauvaise nouvelle. Grève ici, manifestation là»[31]. Sa constatation reflète le sentiment de beaucoup de gens envers le syndicalisme.

Les travaux sur les moyens de communications de masse montrent qu'ils sont loin d'être les seules sources de formation de l'opinion publique : les valeurs sociales communément acceptées et l'entourage immédiat des individus jouent également sur les attitudes et les perceptions. Il n'en reste pas moins que les médias contribuent à former l'opinion des gens, en particulier celle des leaders d'opinion qui retransmettent à leur tour leur avis dans le grand public et qui jouissent d'une bonne crédibilité. Les médias ont aussi une influence déterminante dans le choix des questions qui mobilisent l'opinion publique[32].

Sur le thème de notre réflexion, les rapports entre les médias et le syndicalisme au Québec, les travaux sont peu nombreux. Dans une étude pour la Commission Beaudry, conduite en 1984 et 1985, Gisèle TREMBLAY constate que les grands médias d'information québécois, la presse écrite comme la radio et la télévision, privilégient les conflits lorsqu'ils sélectionnent l'information sur les questions du travail. Parmi les 14 thèmes retenus, les conflits de travail occupent de loin le premier rang avec 30 % des occurrences dans les quotidiens et 56 % dans la presse parlée. Son étude

31. *La Presse*, 21 octobre 1990, Cahier des sports, 10.

32. Voir DE GUISE, 1991, p. 106; FLETCHER, *et al.*, 1981, p. 20-28; SOUCHARD, 1989, p. 36-40; HANNIGAN, 1985, p. 22-23. Sur l'efficacité des médias d'information dans la formation des opinions, il y a une vaste gamme de points de vue. (BRETON et PROULX, p. 133-176.)

révèle en plus que l'attention est surtout dirigée vers les conflits du secteur et des services publics (40 % des informations). En outre, dans le traitement des conflits, les journalistes font davantage porter leur attention sur les conséquences d'une grève pour le public que sur les enjeux qui l'ont provoquée. (TREMBLAY, 1986, p. 19-25.) Une autre étude, celle de Maryse SOUCHARD, qui opte cette fois pour une analyse sémiotique, conclut au parti pris antisyndical du discours des grands quotidiens montréalais lors de la négociation du Front commun en 1982-1983. Le discrédit subi par les syndicats viendrait de la menace qu'ils font peser sur l'organisation sociale et communautaire. (SOUCHARD, 1989.)

L'image du syndicalisme dans les médias a aussi fait l'objet de plusieurs travaux au Canada anglais, aux États-Unis et en Grande-Bretagne dans les années 1970 et 1980. Leurs conclusions s'apparentent à celles relevées ci-dessus : l'action syndicale est le plus souvent présentée à l'occasion de grèves, peu d'analyses en profondeur sont faites des causes des conflits, l'insistance est mise sur leurs effets perturbateurs, et les médias interprètent leur rôle comme gardien de l'ordre public, toujours prompts à vouloir restaurer la « normalité »[33]. En traitant largement l'action syndicale sous ses aspects conflictuels, les médias contribuent alors à l'associer aux grèves dans les représentations populaires, ce qui ne prédispose pas les gens à s'en faire une image positive.

Selon Robert HACKETT, auteur d'une recherche sur les téléjournaux des réseaux anglophones de Radio-Canada et CTV, ce n'est pas que les journalistes veuillent volontairement projeter une image négative du syndicalisme ; il décèle plutôt « un parti pris structural involontaire » car la nouvelle actuelle et dramatique comme les grèves suscite davantage l'intérêt que les activités syndicales pacifiques. Il note par ailleurs que la distorsion la plus importante vient probablement du fait que l'on s'adresse aux auditeurs en tant que contribuables, citoyens et consommateurs, mais rarement en tant que travailleurs. (HACKETT, 1983.) Les médias contribuent alors à affaiblir le sens du « nous » propre à la classe des travailleurs salariés. Cette tendance complique évidemment la tâche des syndicats qui veulent précisément se présenter comme une organisation vouée à la défense et à la promotion de l'ensemble des salariés. Ce traitement médiatique renforcerait l'image selon laquelle les syndicats sont un simple groupe de pression défendant les intérêts particuliers des travailleurs syndiqués et qu'ils agissent souvent au détriment des consommateurs et du public en général.

Cette représentation s'est accentuée à la faveur de la récession de 1981-1982 et du haut niveau de chômage qui a persisté dans les années subséquentes. Le gouvernement et les médias ont présenté les syndiqués, particulièrement ceux des secteurs public et parapublic, comme d'insatiables privilégiés qui ne se souciaient pas des effets de leurs réclamations. On opposait leur situation à celle des non-syndiqués aux

33. Voir HANNIGAN, 1985 ; HACKETT, 1983 ; KNIGHT, 1982 ; ROLLINGS, 1983.

prises avec de piètres conditions de travail et à celle des nombreux chômeurs que les fermetures d'usine laissaient sur le pavé. Le discours syndical traditionnel qui faisait valoir que les gains des syndiqués avaient un effet d'entraînement positif pour l'ensemble des salariés trouvait de moins en moins d'écho. Il faut cependant éviter d'exagérer cet élément d'explication car les années 1980 sont celles précisément où les syndicats effectuent une remontée dans l'opinion publique.

Outre le traitement des médias pour comprendre la perception du syndicalisme, il faut relever que pour le commun des mortels l'utilité sociale du syndicalisme est loin d'être aussi évidente que celle d'autres institutions comme les entreprises, les Églises et les partis politiques. Yvon Deschamps dans un de ses célèbres monologues s'était posé la question: «Les unions qu'ossa donne?» Comme le montrent les sondages analysés au début de cet article, la majorité des gens sont d'accord pour attribuer aux syndicats un rôle de défense des intérêts professionnels des syndiqués. Mais dans la hiérarchie des fonctions sociales, il y a fort à parier que ce rôle soit perçu comme moins important que la contribution des entreprises qui offrent de l'emploi, des Églises qui diffusent les valeurs morales ou des partis politiques qui médiatisent la volonté populaire. Sa fonction est davantage perçue comme une réaction face à certaines situations arbitraires ou injustes que le résultat d'une action directement nécessaire. Ce sentiment contribue certainement à atténuer l'estime du public envers le syndicalisme.

En outre, la fonction du syndicalisme dans notre système de relations industrielles, qui est largement une réaction au pouvoir patronal, le place la plupart du temps dans le rôle de demandeur, pour ne pas dire de quémandeur de salaires et d'autres avantages. L'entreprise donne, les employés reçoivent. Cette situation constitue un désavantage psychologique certain pour les syndicats devant l'opinion publique; la contribution des employés à la création de richesses par l'entreprise ne paraît pas évidente. Le désavantage est particulièrement manifeste lors des grèves qui, comme on l'a vu, frappent surtout l'imagination publique. En effet, ce sont la plupart du temps les syndicats qui passent à l'offensive et qui déclenchent les arrêts de travail; les patrons font plutôt figure de victimes de l'action syndicale. Comme certains sondages que nous avons analysés plus tôt le montrent, la population identifie les premiers comme principaux responsables des conflits de travail, ce qui renforce la relation qu'elle établit entre les grèves et le syndicalisme.

Il va de soi que le public a tendance à blâmer encore plus les syndicats lorsque les grèves surviennent dans les services publics; le mécontentement s'accroît puisqu'il en subit lui-même, en partie du moins, les inconvénients. C'est pourquoi, l'appui populaire demeure très faible pour reconnaître le droit de grève dans ce secteur; ce support a d'ailleurs eu tendance à s'effriter dans les années 1970 à la faveur des grandes grèves des fronts communs au Québec. La constitution de ces vastes regroupements de syndiqués pour négocier avec le gouvernement a sans doute renforcé le pouvoir de négociation des syndiqués, mais elle a, en revanche, eu pour con-

séquence d'accentuer l'image de syndicats tout-puissants qui se soucient peu du bien commun.

Il est intéressant de noter que pour une rare fois, en 1989, un conflit dans le secteur parapublic a attiré la sympathie d'une majorité de Québécois. Il s'agit de la grève d'une semaine des infirmières, qui a paralysé de nombreux hôpitaux et qui était illégale selon la loi 160. Le secteur hospitalier est habituellement un service où l'opinion publique refuse très majoritairement de reconnaître le droit de grève. Un sondage Angus Reid réalisé peu après le conflit faisait ressortir qu'un plus grand nombre des répondants (56 %) trouvaient que les infirmières avaient été plus raisonnables que le gouvernement (49 %) et une majorité (51 %) se dégageait pour approuver leur droit de grève (51 % contre 44 %). Ce dernier résultat est assez étonnant car, l'année précédente, un autre sondage effectué au moment de la grève des infirmières en Alberta indiquait que 55 % des Québécois en appuyaient l'interdiction[34]. L'explication du retournement d'une partie de l'opinion se trouve probablement dans le traitement du conflit par les médias d'information qui se sont montrés sympathiques à leur cause. Plusieurs reportages ont mis en relief la lourdeur de la tâche des infirmières et le retard de rémunération par rapport à leurs consœurs d'autres provinces. On en faisait aussi un bon exemple de l'inéquité salariale envers les emplois féminins. (ROUILLARD, 1990.) Lors de cette ronde provinciale de négociations, c'est le seul groupe à qui le gouvernement a concédé des augmentations supérieures à la politique salariale prévue pour la première année de la convention. Cet épisode confirme l'explication donnée plus tôt, à savoir que les médias influencent fortement l'orientation de l'opinion publique.

Enfin, pour expliquer la méfiance de la population envers le pouvoir syndical, il faut ajouter que les syndicats sont une des rares institutions dans notre société à utiliser de façon aussi visible la contrainte, soit les arrêts collectifs de travail, pour parvenir à leurs fins. «Glaring and palpable, it (la grève) thrusts itself rudely above the surface of society. Although not the most significant source of economic loss, it is certainly the most conspicuous», font remarquer trois spécialistes américains des grèves. (KORNHAUSER, DUBIN, ROSS, 1954, p. 8.) Les centrales syndicales dans leurs discours en défendent la légitimité et la nécessité quand tous les autres moyens

34. Question: «Thinking specifically about the nurses' strike, based on whatever you saw, heard or read about it, do you think the... was generally reasonable or unreasonable as far as this strike is concerned?» Réponses: Nurses' Union, 56% reasonable, 39% unreasonable; Québec Provincial Government, 49% reasonable, 46% unreasonable.

Question: «As you probably heard, nurses in Québec (in Alberta) just spent a week or so out on strike for better wages. This has led to some discussion about whether or not nurses should have the legal right to strike. In your opinion, should nurses have the legal right to strike or should the law prohibit them from taking that kind of action?» Réponses: Février 1988 et septembre 1989, 38% et 51% respectivement déclarent «should have the legal right to strike»; 55% et 44%, «law should prohibit.» (*The Reid Report*, IV, 9: 23-28, 1989.)

En 1989, un sondage Léger et Léger montre aussi une opinion publique étonnamment favorable au syndicalisme (*La perception des Québécois à l'égard du climat de travail*, 21 juin 1989. Certains résultats sont parus dans le *Magazine Avenir*, juillet-août 1989, 10-11).

de règlement ont été épuisés. Dans notre système de relations industrielles, c'est la possibilité de grève qui permet un rapport de force un peu plus égalitaire avec les employeurs. Bien que la grande majorité des conventions collectives de travail se concluent pacifiquement, ce n'est pas ce que retient l'opinion publique qui a tendance à exagérer le nombre et l'importance des arrêts de travail. Évidemment, comme nous l'avons fait remarquer, les médias d'information contribuent à accentuer cette impression, car les conflits font de « bonnes nouvelles » qui suscitent l'attention des lecteurs ou des auditeurs. Mais, même si les gens prêtent aux conflits une oreille plus attentive, il n'en reste pas moins que la majorité d'entre eux y voient une perturbation des normes sociales, provoquée la plupart du temps par les seuls syndicats. Le retour rapide à la paix sociale apparaît alors comme un objectif éminemment souhaitable.

*
* *

Au terme de cette étude sur l'opinion publique depuis la dernière guerre, il ressort que les Québécois, même s'ils ne remettent pas en cause la nécessité du syndicalisme, se montrent sévères à son égard. C'est une des institutions, avec les partis politiques, qui sont le moins bien perçues dans la population. En particulier, une majorité de gens reprochent aux syndicats de détenir un pouvoir excessif dont ils abusent trop fréquemment, mettant ainsi en danger le bien-être général de la société. L'activité de grève influence fortement la perception du syndicalisme. Les périodes de forte propension à la grève sont celles où l'opinion publique se montre le plus réfractaire à son action et celle aussi où la crainte du pouvoir syndical se trouve à son zénith.

Cette image du syndicalisme n'est pas caractéristique du Québec uniquement, elle se retrouve aussi en substance dans l'opinion publique canadienne, américaine et britannique. La conclusion des travaux de James L. MEDOFF et Seymour Martin LIPSET aux États-Unis, à savoir que la majorité des gens croient que les syndicats défendent les intérêts particuliers des syndiqués au détriment du bien-être général de la société, s'applique aussi au Québec[35]. Cette appréciation nous paraît être la conséquence de l'insistance des médias d'information à parler du syndicalisme surtout à l'occasion de conflits de travail; elle résulte aussi du peu d'attention accordée à l'utilité sociale des syndicats. En outre, comme dans notre système de

35. En 1986, on demandait: « Dans l'ensemble, diriez-vous que les syndicats se préoccupent seulement des intérêts de leurs membres ou que les syndicats se préoccupent à la fois des intérêts de leurs membres et aussi de ceux de l'ensemble des citoyens? » Réponse: respectivement 61% et 29%. (MEDOFF, 1987; LIPSET, 1986). (CROP, *Sondage auprès des Québécois sur leur perception des syndicats, de la F.T.Q. et du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec*, 36.)

relations de travail la grève est le plus souvent déclenchée par les syndiqués, la perception se développe dans l'opinion publique qu'ils sont la source principale des conflits et qu'ils perturbent indûment l'ordre social et communautaire. La grève apparaît comme un mal d'autant plus insupportable que bon nombre de gens estiment qu'elle ne profite à personne, pas même aux grévistes.

Au fond, la population, et particulièrement sa portion non syndiquée, qui forme de loin la majorité, accepte mal le caractère conflictuel des relations de travail. Elle voudrait que les rapports collectifs de travail se déroulent sans heurts, dans l'ordre et l'harmonie. C'est pourquoi elle accueille avec enthousiasme toutes les mesures qui pourraient prévenir les conflits et rapprocher les parties. Certaines personnes vont encore plus loin en appuyant purement et simplement l'abolition du droit de grève. C'est plus du tiers des Canadiens non syndiqués qui partagent cette opinion à la fin des années 1970 et au début des années 1980[36]. Le mouvement syndical a donc encore fort à faire pour convaincre la population que l'exercice du droit de grève demeure essentiel à l'équilibre des parties dans les relations de travail. Il doit s'employer aussi à dissiper l'image l'associant trop largement aux conflits et aux grèves. C'est pourquoi il importe qu'il mette en relief d'autres aspects de son action, particulièrement ceux qui sont profitables à l'ensemble de la collectivité. Le dicours actuel sur l'emploi et le rôle joué par le Fonds de solidarité de la F.T.Q. représentent des pas dans la bonne direction.

Jacques ROUILLARD

Département d'histoire,
Université de Montréal.

BIBLIOGRAPHIE

BOWDEN, Gary, «Labor Unions in the Public Mind: The Canadian Case», *Revue canadienne de*
1989 *sociologie et d'anthropologie*, XXVI, 5: 723-740.

BRETON, Philippe et Serge PROULX, *L'explosion de la communication*, Paris / Montréal, La Découverte /
1989 Boréal.

BRUCE, Peter G., «Political Parties and Labor Legislation in Canada and the U.S.», *Industrial Rela-*
1989 *tions*, XXVIII, 2: 115-141.

DE GUISE, Jacques, «Communication publique et changement d'attitude», dans: Michel BEAUCHAMP
1991 (dir.), *Communication publique et société*, Boucherville, Gaëtan Morin.

36. Question: «Do you think workers should, or should not have the right to strike?» Aux sondages Gallup de 1977, 1978, 1981: 36,5%, 35,5%, 36,6% des familles non syndiquées ont répondu «should not» (S.S.D.A., CIPO 404, 416, 453).

EDWARDS, P.K. et George Sayers BAIN, «Why Are Trade Unions Becoming More Popular? Unions and
1988 Public Opinion in Britain», *British Journal of Industrial Relations*, XXVI, 3: 311-326.

FLETCHER, Frederick J., *et al.*, *Les quotidiens et les affairs publiques*, Étude n° 7, Commission royale
1981 d'enquête sur les quotidiens (Commission Kent), Ottawa, Approvisionnements et Services Canada.

HACKETT, Robert, «Les media ont-ils un parti pris contre les syndicats?», *Le Travailleur canadien*, 28,
1983 5: 12-14.

HACKETT, Robert A., «The Depiction of Labour and Business on National Television News», *The*
1983 *Canadian Journal of Communications*, X, 1: 5-50.

HANNIGAN, John A., *Laboured Relations: Reporting Industrial Relations News in Canada*, Toronto,
1985 Centre for Industrial Relations, University of Toronto.

JACKSON, Michael P., *Strikes: Industrial Conflict in Britain, U.S.A. and Australia*, Birthton / New York,
1987 Wheatsheaf Books Ltd. / St. Martin Press.

KORNHAUSER, Arthur, Robert DUBIN et Arthur M. ROSS, *Industrial Conflict*, New York, McGraw-Hill.
1954

KNIGHT, Graham, «Strike Talk: A Case Study of News», *The Canadian Journal of Commu-*
1982 *nications*, VIII, 3: 61-79.

LACROIX, Robert, *Les grèves au Canada: causes et conséquences*, Montréal, Presses de l'Univer-
1987 sité de Montréal, 97-108.

LIPSET, Martin et William SCHNEIDER, *The Confidence Gap. Business, Labor and Government in the*
1987 *Public Mind*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press,

LIPSET, Seymour Martin, «North American Labor Movements: A Comparative Perspective», dans:
1986 Seymour Martin LIPSET (dir.), *Unions in Transition: Entering the Second Century*, San Francisco, Institute for Contemporary Studies Press.

LIPSET, Seymour Martin, «Labor Union in the Public Mind», dans: Seymour Martin LIPSET (dir.),
1986 *Unions in Transition: Entering the Second Century*, San Francisco, Institute for Contemporary Studies Press, 318-321.

LIPSET, Seymour Martin, *Labor and Socialism in Canada and the United States*, Toronto, Larry Setton
1990 Memorial Lecture, University of Toronto.

MEDOFF, James L., «The Public Image of Labor and Labor's Response», *Detroit College of Law*
1987 *Review*, 3: 618.

MEISEL, John, *Working Papers on Canadian Politics*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
1975

NIELSEN, Hans Jorgen, «Unions in Politics: Public Opinion in the United Kingdom and Denmark»,
1987 *European Journal of Political Research*, XV, 15: 75-101.

ROLLINGS, Jerry, «Mass Communications and the American Worker», dans: V. MOSCO et
1983 J. WASKO (dirs), *The Critical Communications Review*, I: 135-152.

ROUILLARD, Jacques, «Le militantisme des travailleurs au Québec et en Ontario: niveau de syndi-
1983 calisation et mouvement de grèves (1900-1980)», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, XXXVII, 2: 218-222.

ROUILLARD, Jacques, *Histoire du syndicalisme québécois*, Montréal, Boréal.
1989

ROUILLARD, Jacques, «Le mouvement syndical», dans Denis MONIÈRE (dir.), *L'année politique au Québec, 1989-1990*, Montréal, Le Devoir / Québec Amérique, 130.
1990

ROUILLARD, Jacques, «Le syndicalisme dans l'opinion publique au Canada», *Relations industrielles*, XLVI, 2: 277-304.
1991

SOUCHARD, Maryse, *Le discours de presse: l'image des syndicats au Québec (1982-1983)*, Montréal, Le Préambule.
1989

STOETZEL, Jean et Alain GIRARD, *Les sondages d'opinion publique*, Paris, Presses universitaires de France.
1973